

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 794-1:1997+A2:2009

Ventilateurs pulmonaires - Partie 1: Prescriptions particulières des ventilateurs pour soins critiques

Lung ventilators - Part 1: Particular
requirements for critical care ventilators

Lungenbeatmungsgeräte - Teil 1:
Besondere Anforderungen an Beat-
mungsgeräte für die Intensivpflege

04/2009



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 794-1:1997+A2:2009 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 794-1:1997+A2:2009.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 794-1:1997+A2:2009
NORME EUROPÉENNE **EN 794-1:1997+A2**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD
Avril 2009

ICS 11.040.10

Remplace l'EN 794-1:1997

Version Française

Ventilateurs pulmonaires - Partie 1: Prescriptions particulières des ventilateurs pour soins critiques

Lungenbeatmungsgeräte - Teil 1: Besondere
Anforderungen an Beatmungsgeräte für die Intensivpflege

Lung ventilators - Part 1: Particular requirements for critical
care ventilators

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 5 mars 1997 et comprend l'amendement 1 adopté par le CEN le 20 octobre 2000 et l'amendement 2 adopté par le CEN le 24 février 2009.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles